

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie



Octobre 2022

405



Salaires, retraites, amplifions le rapport de force

Editorial

03

**Augmenter les salaires
pas l'âge de la retraite**

Salaires

05

**Le textile en grève
et mobilisé**

Chômage

07

**Combattre toute baisse
des droits**

Informez-vous



thcb-cgt.fr



À VOS CÔTÉS, POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE MANDAT D'ÉLU AU CSE

«**Construisons ensemble les équilibres de demain**»

- » Maîtriser les enjeux de prévention des risques professionnels
- » Décrypter les orientations stratégiques de votre entreprise
- » Analyser la situation économique et financière
- » Élaborer des alternatives aux transformations
- » Vous accompagner dans vos négociations

Pour en savoir +

01 53 62 71 40 • contact@secafi.com • www.secafi.com



Qualification des salariés
en Prévention Professionnelle



La certification Qualiopi a été obtenue au titre
de la catégorie services, secteur de formation





Thomas Vacheron
Secrétaire fédéral

Salaires et retraites : amplifions le rapport de force

Les profits des grandes entreprises donnent le tournis. Ils proviennent d'abord des marges faites sur les sous-traitants et les faibles salaires, mais aussi des 167 milliards d'€ d'aides publiques annuelles distribuées sans contrôle ni contrepartie. Ce n'est plus acceptable, surtout que ces grands groupes évitent toute participation financière à la vie du pays et vont même jusqu'à cacher leurs butins dans les paradis fiscaux. Ça suffit : au-delà de la nécessaire augmentation des impôts et cotisations, il faut remettre l'ISF ainsi que la « Flat tax » mais aussi conditionner les aides publiques à l'augmentation des salaires et la diminution du temps de travail.

Depuis 1 an l'inflation s'emballa, accélérée par la spéculation de ces gros profiteurs de crise qui détruisent la planète. La hausse des prix dépasse les 6%, alors que nos salaires n'ont été revalorisés en moyenne que de 3% : **On s'appauvrit !** Pire, pour les produits de première nécessité, c'est + 10 % pour l'alimentation ou encore + 18 % pour l'énergie, et ce n'est pas fini... D'ailleurs, les mêmes qui ont privatisé pour leurs avantages notre service public de l'énergie appellent maintenant au secours pour nationaliser leurs factures de gaz ou d'électricité. A chaque fois, ils privatisent les bénéfices et ne veulent nationaliser que leurs pertes.

Pour ne plus voir nos fiches de paies rognées par l'inflation nous devons regagner l'indexation de tous les salaires sur le SMIC et le coût de la vie comme c'est le cas en Belgique. L'augmentation générale des salaires et du SMIC à 2000€ brut, ainsi que l'indexation des salaires sur les prix, c'est ce que nous avons défendues par centaine de milliers dans toute la France les 29 septembre et 18 octobre, avec plus de grévistes que de manifestant.es ! Les grèves ont permis aux salariés du pétrole d'obliger à la réouverture des négociations et de gagner déjà plus de 5% d'augmentation, tout comme ceux des centrales nucléaires qui ont obtenu 200€ brut de plus par mois.

C'est aussi le cas dans bon nombre de nos entreprises du textile ou du cuir et nous devons valoriser ces avancées.

Il faut poursuivre et maintenir la pression dans nos entreprises en demandant la réouverture des NAO pour augmenter les salaires. Si la direction d'entreprise ne l'entend pas, faisons d'abord des pétitions pour rassembler le maximum de collègues sur nos revendications et s'ils nous obligent ensuite à la grève, construisons là en essayant toujours d'élargir au maximum de salarié.es, en s'appuyant sur les journées nationales interprofessionnelles.

**Pour ne plus voir rogné nos
fiches de payes par l'inflation
nous devons regagner
l'indexation de tous les salaires
sur le SMIC et le coût de la vie
comme c'est le cas en Belgique.**

Ces mobilisations sont aussi utiles pour se préparer à empêcher la contre-réforme des retraites qui n'est souhaitée que par le gouvernement et le Medef. **Les mêmes qui nous licencient avant 60 ans veulent repousser l'âge de départ à la retraite à 65 !** Mais tous les syndicats sont contre le recul de l'âge de départ ou l'allongement de la durée de cotisation. Avec la mobilisation sur les salaires en toile de fond, la grande bataille va commencer pour stopper

les reculs et pour gagner qu'aucune retraite complète ne soit en dessous du SMIC.

Parce qu'ils sont fragiles, le gouvernement et le patronat sont prêts à tout pour préserver leurs intérêts : les gendarmes contre le droit de grève comme ils l'ont fait dans les raffineries ou avec le 49-3 à l'Assemblée nationale, en maintenant l'argent public qui coule à flot pour les dirigeants d'entreprise. Mais la colère dans le pays est importante. **Nous pouvons gagner en amplifiant le rapport de force pour augmenter les salaires, pas l'âge de départ à la retraite.** ■

Textile Artificiel et Synthétique : VISKASE exige la réouverture des négociations salariales

Nos délégués CGT de VISKASE à Beauvais (Oise) et Taons (Vosges) ont profité de la journée d'action interprofessionnelle du 18 octobre pour imposer à la direction une clause de revoyure sur l'accord salarial 2022 .

Face à l'entêtement de la direction américaine à ne pas voir l'envolée des prix comme les difficultés à joindre les deux bouts avec nos salaires, les salariés et leurs délégués ont répondu par une journée de grève sur tous les postes en 3X8, mettant à l'arrêt les deux unités de production.

Première grève pour VISKASE Taons

Contrairement à Beauvais, c'était une première pour le site vosgiens ! En assemblée, le syndicat CGT s'est fait fort d'imposer un cahier de revendications sur une indexation des salaires à la hauteur de l'inflation 2022, mais aussi des embauches pour modifier la trajectoire exponentielle des heures supplémentaires.

15 000 heures sup non cotisées !

Il est vrai que 15 000 heures supplémentaires ont été demandées sur l'année 2022 par la direction pour les salariés de production. Cette démarche mise en place depuis quelques années n'est pas innocente et reste très avantageuse pour



l'entreprise. En effet, pas de cotisations fiscales, ni sociales sur ces heures, mais surtout une solution adéquate pour calmer les exigences salariales des salariés en période de forte inflation. Une optimisation sur les salaires par les dispositifs d'aides publiques ! Quant à la santé des salariés et leur bien être, ils sont renvoyés aux calanques grecques ...

C'est pourquoi les propositions de la CGT d'embaucher 10 à 15 personnes en production et d'augmenter les salaires immédiatement sont évidentes et incontestables !

Bravo à tous pour votre détermination à vous faire entendre !

Augmenter les salaires et embaucher

Vidéo, articles de presse sur www.thcb-cgt.fr



Journée nationale de mobilisation lundi 28 Septembre

Augmenter les salaires, pas l'âge de la retraite !

Face à l'inflation, l'augmentation de l'âge de la retraite est une mesure qui ne profite qu'à la retraite. L'inflation, combinée par la spéculation, dévalue les prix alors que nos salaires sont en constante diminution. C'est pourquoi nous exigeons l'indexation des salaires sur l'inflation 2022, mais aussi des embauches pour modifier la trajectoire exponentielle des heures supplémentaires.

Le 28 septembre, je fais grève et je manifeste pour gagner !

Le rattrapage de la part de revenus est assuré par l'indexation des salaires sur le coût de la vie, et le SMIC.

Signifiez-vous, contactez nous www.thcb-cgt.fr

CHANTELLE, habillement, Epernay, 18/10/2022 →
KALHYGE, blanchisserie, 18/10/2022 ↓
CDM, maroquinerie, Blois 18/10/2022 ↓↓



Textile Artificiel et Synthétique : Les salariés de TORAY gagnent une nouvelle augmentation

La direction s'en serait bien passée ! Une semaine de grève des équipes de production et les machines à l'arrêt ont été nécessaires pour obtenir l'intégralité des revendications CGT.

Lors des négociations annuelles obligatoires sur les salaires 2023, la direction écoutait mais restait sourde aux revendications du syndicat CGT. Elle pensait que la revalorisation de 100 € sur les salaires en 2022, allait suffire à calmer les attentes des salariés et de nos délégués. Après deux réunions, la direction s'est arc-boutée par du chantage : 55 € sans signature de la CGT ou 60 € si la CGT signe l'accord.

Tout augmente, augmentez les salaires !
150 salariés en grève

La réponse du syndicat CGT ne s'est pas faite attendre ! 150 salariés de production pour la plupart ont débrayé en exigeant de tenir compte du coût de la vie et de l'inflation 2023 dévoilée par le gouvernement autour de 4,3 %.

Après la revalorisation de 100 € en 2022,
80 € soit plus de 4 % d'AG pour 2023

Après cinq jours de grève, la direction a fini par remettre tout le monde autour



de la table pour une dernière réunion de négociation le 18 octobre, journée de mobilisation interprofessionnelle sur les salaires. Devant la détermination des salariés encore plus grande, de la presse locale mettant en avant le conflit social et des délégués à se faire entendre en négociation ou auprès des représentants patronaux au Japon, la direction dans l'Ain a cédé 80 € brut, soit plus de 4 % d'augmentation générale.

Vidéo, articles de presse sur www.thcb-cgt.fr

Bravo à toutes et tous pour cette lutte exemplaire qui montre encore une fois qu'avec un rapport de force conséquent les directions cèdent ! ■

MOBILISATIONS SALARIALES



TARKETT Auchel, en grève pour les salaires depuis le 18/10/2022 ↑
LADM, sous-traitant maroquinerie, Le Puy-en-Velay 18/10/2022 ↑↑
LACOSTE et PETIT BATEAU, textile, Troyes, 29/09/2022 →

Les accords collectifs restent publics, ils ne doivent pas devenir confidentiels !

Nous constatons la tendance de directions de groupe à « confidentialiser » certains accords d'entreprise, comme c'est le cas dans le luxe par exemple sur l'organisation du temps de travail. Pourtant, même si les directions d'entreprises souhaitent toujours plus d'opacité, la limitation de la publication d'un accord collectif est encadrée par le droit.

Le principe de la publication

Les accords collectifs d'entreprise doivent être non seulement accessibles aux salariés mais doivent aussi en principe être rendus publics. Depuis 2016, la loi impose qu'ils soient publiés sur une plateforme nationale et consultables sur le site Légifrance (article L.2231-5-1 du code du travail). Les seuls accords pour lesquels la loi prévoit une dérogation sont les accords d'intéressement, de participation et de plans d'épargne.

La non-publication, une exception limitée et à justifier

Le fait de ne pas rendre publique tout ou partie d'un accord d'entreprise n'est

Les syndiqués et élus CGT doivent veiller à l'accessibilité du droit.



autorisé que si la majorité des organisations syndicales signataires l'accepte, et elle doit en expliquer les raisons (article R.2231-1-1 du code du travail).

L'employeur ne peut décider seul une telle confidentialité que s'il considère que cette publication « porte atteinte aux intérêts stratégiques de l'entreprise », c'est-à-dire comporter des données particulièrement sensibles...

Si la possibilité-même de confidentialiser des accords est en elle-même critiquable vis-à-vis du principe d'accessibilité du droit, elle est toutefois limitée et c'est aux syndiqués et élus CGT de s'en assurer en refusant systématiquement la pratique qui tendrait à la généraliser. ■

Attention à la volonté des directions de faire entrer discrètement le principe des « Accords de Performance Collective »

Dans un accord d'un grand maroquinier, signé en février dernier par la CFTC, il est fait insidieusement référence au dispositif d'« Accord de Performance Collective » (APC).

A lors que cela n'est même pas l'objet de l'accord et que le (faible) formalisme exigé n'est pas rempli, cette référence ne crée aucun effet de droit.

Une volonté patronale de banaliser ce vocabulaire

Cependant, il s'agit bien pour la Direction de faire entrer et de banaliser ce vocabulaire pour éventuellement, au



moment voulu, faciliter la conclusion d'un véritable APC, en prétextant que son principe aurait déjà été validé par les syndicats...

Il nous revient donc à être vigilants sur la présence de toute référence à la « performance collective » et de ne tolérer aucune insinuation à la mise en œuvre éventuelle de ce dispositif qui, nous le rappelons, représente une très grave attaque des droits des salariés. ■

La chasse aux chômeurs !

Le gouvernement s'apprête à remettre une nouvelle louche contre les privés d'emploi.

En effet, lors de la dernière convention d'assurance chômage, le gouvernement s'était empoigné dans un long bras de fer juridique avec les syndicats avant modifier unilatéralement les droits des chômeurs. Cette fois-ci, l'exécutif procède par méthode et concertation. Après un décret cet automne pour reprendre la main sur la négociation paritaire, l'assemblée nationale a promulgué une loi donnant à l'exécutif les pleins pouvoirs pendant 18 mois pour modifier les droits des chômeurs.

Modulation ou absence d'indemnisation

Maintenant que cette étape a été promulguée par la loi, le gouvernement peut s'employer sans difficulté à ce simulacre de concertation avant d'annoncer prochainement les mesures pour contraindre les chômeurs. Plusieurs propositions sont déjà en débat, comme la modulation des indemnités chômage en fonction de l'état du marché de l'emploi dans un territoire, la période de travail obligatoire dans un laps de temps pour bénéficier d'une allocation chômage, ou encore l'absence d'indemnités chômage pour les salariés qui refuseraient après une période à durée déterminée, des emplois en CDI.

L'abandon de poste bientôt requalifié en démission ?



Une réforme pour répondre aux seuls besoins du patronat pour contraindre l'ensemble des salariés à tout accepter.

Enfin, à la demande du patronat, le ministère du travail réfléchit aussi pour que les abandons de postes des salariés soient requalifiés en démission pour empêcher l'ouverture aux allocations chômage. Un train de sanctions qui risque d'écarter des centaines de milliers de salariés et salariés précaires de l'assurance chômage.

Cette réforme structurante va modifier profondément le sens de protection pour le salarié privé d'emploi, et en faire un outil au service des employeurs. Une réforme pour répondre aux seuls besoins des employeurs et pour contraindre les salariés à tout accepter dans des secteurs

dit en tension : restauration, bâtiment, services à la personne etc.



La CGT doit s'organiser avec les autres syndicats pour combattre cette dangereuse convention d'assurance chômage car au-delà des privés d'emploi, c'est l'ensemble du marché du travail qu'on risque de précariser, avec des salaires plus faibles et des salariés corvéables, dépendants, et ne pouvant plus décider seuls de leurs avenir ! ■

Les retraites complémentaires, revalorisées !

Lors du dernier conseil d'administration qui s'est tenu début octobre, les administrateurs paritaires ont décidé à une large majorité d'augmenter les retraites complémentaires des retraités à hauteur de 5,12 %.

62 milliards en réserves, une augmentation de seulement 5,12%

La CGT qui réclamait une indexation identique à l'inflation sur les pensions s'est abstenue. Pourtant les réserves de

ces caisses avoisinent les 62 milliards. Incompréhensible d'autant que notre revendication ne mettait pourtant pas en danger l'avenir des caisses, dommage ! ■

TOUT AUGMENTE SAUF NOS PENSIONS





C'est le moment d'augmenter les salaires, pas de reculer l'âge de la retraite

Dans le Textile, l'Habillement, le Cuir et les Blanchisseries nos salaires ne suffisent pas pour vivre décemment. C'est d'ailleurs la 1^{ère} difficulté pour recruter avant la pénibilité.

Tout augmente, l'inflation dépasse les 6% : si nos salaires ne sont pas revalorisés d'autant on s'appauvrit ! Il est urgent d'augmenter le SMIC à 2000 euros brut et les salaires.

Plutôt que des primes exceptionnelles non cotisées au bon vouloir des patrons, **nous revendiquons de vraies augmentations de salaires** car elles sont nécessaires pour aujourd'hui (le net) et utiles pour demain (le brut) en cas de maladie, chômage, maternité, paternité, invalidité et pour améliorer nos retraites !

Le salaire net c'est pour le mois, le salaire brut c'est pour la vie !



Nous demandons aux directions d'entreprises la réouverture des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) pour augmenter les salaires.

Pour ne pas voir nos fiches de paies rongées par l'inflation et refuser le tassement des salaires dans nos professions :

Nous demandons au gouvernement une loi qui indexe automatiquement les salaires minimums des conventions collectives, des niveaux et des échelons sur les augmentations du SMIC pour maintenir notre niveau de vie.

Je me mobilise pour gagner :

- ✓ Le rattrapage de la perte de revenu en augmentant les salaires
- ✓ L'indexation des salaires sur le coût de la vie et sur le SMIC

Augmenter les salaires, pas l'âge de départ en retraite !



Contactez-nous - 01 55 82 84 89 - thc@cgt.fr - www.thcb-cgt.fr



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Muraud Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal OCTOBRE 2022



thcb-cgt.fr